

219C0699
FR0011341205-FS0377

25 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NANOBIOTIX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 avril 2019, M. Laurent Lévy¹ a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 avril 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société NANOBIOTIX, et détenir 731 560 actions NANOBIOTIX représentant 1 303 120 droits de vote, soit 3,27% du capital et 5,54% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de l'exercice de 160 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la société NANOBIOTIX par le déclarant.

¹ Président du directoire de la société NANOBIOTIX.

² Sur la base d'un capital composé de 22 360 039 actions représentant 23 525 296 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.